



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

terrorisme

Question au Gouvernement n° 4615

Texte de la question

LUTTE CONTRE LA RADICALISATION

M. le président. La parole est à M. Philippe Folliot, pour le groupe de l'Union des démocrates et indépendants.

M. Philippe Folliot. Monsieur le Premier ministre, ce n'est un secret pour personne : les défaites militaires successives de l'organisation terroriste Daech entraînent un retour massif de djihadistes français sur le territoire national, dont des enfants, dont on estime le nombre à 400. Au-delà des arrestations et mises en détention, l'État doit mettre en place des actions efficaces visant, d'une part, à la prévention, d'autre part, à la déradicalisation de ces individus.

En 2016, vous aviez lancé un programme d'ouverture de plusieurs centres de déradicalisation, appelés centres de prévention, d'insertion et de citoyenneté. Le premier d'entre eux, ouvert en novembre 2016 à Pontourny, semble être un échec cuisant. Voyons son bilan. Le nombre de pensionnaires ? Jamais plus de sept, alors même qu'il aurait dû y en avoir vingt-cinq fin décembre. Aujourd'hui même, alors qu'un pensionnaire a pris la poudre d'escampette, tentant de rejoindre la Syrie, il n'y aurait que trois individus pour douze personnels encadrants. Le coût ? Près d'une dizaine de millions d'euros pour l'État, pour si peu de résultats. L'organisme gestionnaire ? En pleine déliquescence.

Certains de nos collègues, notamment de la majorité, dénoncent la faillite de ce concept, due à la fois à des critères jugés trop flous et à la difficulté de recruter des candidats. Si, malgré tout, le Gouvernement s'entêtait à poursuivre cette expérimentation, la défiance et les tensions sur place ont atteint un tel point que certains parleraient déjà de fermeture.

Quelle est donc, monsieur le Premier ministre, très concrètement la situation actuelle du centre de Pontourny, et plus généralement du programme en question ? L'ensemble des financements mis à disposition des associations et des centres publics ont-ils été utilisés de manière efficace et transparente ? La nouvelle direction du Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation et la déliquescence de ce service, qui gère cette politique, posent problème. La France, qui fait cavalier seul en Europe, obtient-elle de meilleurs résultats que ses voisins ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union des démocrates et indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Bruno Le Roux, ministre de l'intérieur. Monsieur le député, vous évoquez un problème particulièrement important et vous me permettrez de répondre très précisément à votre question.

D'abord, c'est au printemps 2014, et non en 2016, que Bernard Cazeneuve, sous l'autorité de Manuel Valls,

alors Premier ministre, a mis en place un plan décliné en quatre objectifs pour lutter contre la radicalisation non seulement de ceux qui reviennent des théâtres d'opération, mais aussi de ceux qui vivent dans notre pays.

Le premier objectif est la détection des comportements et des situations à risque, par l'instauration d'un numéro vert et du Centre national d'assistance et de prévention de la radicalisation. À ce jour, le numéro vert a permis 5 600 signalements. Le deuxième objectif est la mise en place et la structuration de dispositifs territoriaux dans chacun des départements. Cette question est traitée de façon globale sur tout le territoire. Le troisième objectif est la structuration, au niveau central et à l'échelon national, d'un état-major de prévention de la lutte contre la radicalisation et le terrorisme. Enfin, le quatrième est la professionnalisation de la filière.

Le centre de Pontourny n'est qu'un exemple parmi les nombreux centres expérimentés sur le territoire : en effet, tout comme vous, nous recherchons la façon la plus adaptée de prendre en charge ce genre de radicalisation. Il convient de travailler avec des équipes pluridisciplinaires et des responsables religieux, qui peuvent intervenir, dans le cadre républicain. Je vous confirme que nous évaluerons tous ces centres de façon précise à la fin de l'année scolaire. J'ajoute qu'aucun individu présent dans le centre que vous avez cité n'a posé le moindre problème au niveau local. C'est pour cela que je continuerai à défendre cette expérimentation.
(Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste, écologiste et républicain.)

Données clés

Auteur : [M. Philippe Folliot](#)

Circonscription : Tarn (1^{re} circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 4615

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 février 2017](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [2 février 2017](#)